

Compte-rendu du club Cotita Exploitation

01/10/2013 au PC Coraly (69)

Participants

Gestionnaires	Correspondants
CG 01	Abs
CG 07	Jean-Luc HAESSIG
CG 26	Abs
CG 38	Nathalie RABAT
CG 39	Abs
CG 42	Abs
CG 69	Alain BUHR
CG 70	Abs
CG 71	Gilles GALLAND
CG 73	Claire TISSOT
CG 74	Jean HENRIOT
CG 89	Abs
CG 90	Abs
DIRCE	Sylvain TROUBETZKY
DIRMC	Abs
CETE Lyon	Sandrine BESSET

Ordre du jour

- Écotaxe
Généralités + Cas du CG 71
- Manifestations sportives_ Impact sur le réseau, organisation
Exemple tour de France + Tour de table des autres CG
- Visite du PC Coraly
- Hiérarchisation du réseau – Organisation service (Tour de table)
- Points divers

Actualités

Animateur CG Gilles Galland reprend la mission d'animateur côté CG.
Pour mémoire, ce poste était vacant depuis le départ de Jacques BAUD

Écotaxe

Sandrine Besset, Cete de Lyon, aborde la thématique de l'écotaxe, principalement :

- ses origines
- ses principes
- ses équipements de contrôle
- et l'AFITF.

Remarques/Questions du club

Quelques questions/réponses

- ◆ Quels sont les principaux véhicules exemptés ?

La taxe Poids-Lourds est due pour tout véhicule immatriculé en France ou à l'étranger, solidairement par le propriétaire, le locataire, sous-locataire, le conducteur ou tout utilisateur d'un véhicule de transport routier de marchandises dont le poids total autorisé en charge, ou le poids total roulant autorisé s'il s'agit d'un ensemble articulé, est supérieur à 3,5 tonnes.

Ne sont pas assujettis à la taxe, tous les véhicules dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, les véhicules de transport de personnes (autocars, bus...) y compris d'un poids supérieur ou égal à 3,5 tonnes, les véhicules d'intérêt général prioritaires (police, intervention), les véhicules et matériels agricoles définis par voie réglementaire et les véhicules militaires.

La loi n°2013-431 du 28 mai 2013 prévoit également dans ses articles 13 et 14 l'exemption de taxe pour :

- Les véhicules propriété de l'Etat ou d'une collectivité locale, affectés à l'entretien et à l'exploitation des routes
- Les véhicules à citerne à produits alimentaires exclusivement utilisés pour la collecte du lait dans les fermes.

Pour plus d'informations :

- Décret n° 2011-234 du 2 mars 2011 relatif aux catégories de véhicules soumis à la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises.
- Article 3222-3 du code des transports
- Loi 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports
- Décret n°2013-618 du 11 juillet 2013 relatif à la définition des véhicules assujettis à la taxe sur les véhicules de transport de marchandises

- ◆ Possibilités de récupérer les données ?

Pas prévu dans le contrat avec Ecomouv

Tour de table des exploitants pour que chacun explique comment cela se passe chez eux, notamment les points d'avancement des travaux/installations et les problèmes rencontrés.

Manifestations sportives

Sylvain Troubetzky, DIR CE, présente

- un rappel des réglementations en vigueur
- quelques exemples.

Remarques/Questions

Tour de table des exploitants pour que chacun fasse part de son expérience sur

du club/Echanges cette thématique, avec notamment des cas concrets.

Il ressort de ces échanges des pratiques fort disparates d'un gestionnaire à l'autre, mais aussi d'une préfecture à l'autre.

Face à l'ignorance de certains organisateurs de manifestations et au nombre croissant de demande, le CG 38 a publié une plaquette à l'attention des organisateurs. Elle rappelle les principales démarches.

Certains départements explicitent clairement sur leur site Internet les démarches :

- <http://www.gers.gouv.fr/Demarches-administratives/Autres-demarches/Epreuves-sportives>
- <http://www.loiret.gouv.fr/layout/set/print/Demarches-administratives/Manifestations-sportives/Epreuves-ou-competitions-sportives-Cyclistes-pedestres-triathlons-raids-rollers-equestres-autorisation>
- <http://www.gironde.gouv.fr/Demarches-administratives/Manifestations-sportives-sur-la-voie-publique>
- <http://www.yvelines.gouv.fr/Demarches-administratives/Organisation-d-epreuves-sportives-sur-la-voie-publique>

Visite du PC Coraly

Cédric Chatenoud, DIR CE, nous fait visiter le PC Coraly.

Organisation des services

Un questionnaire avait été envoyé à chacun (bbbbbb)
Il a servi de base aux discussions.

Points divers

Observatoire PGT

Comptage Vélo

Nécessité d'avoir des informations.
Il serait bien d'avoir une veille juridique mais aussi réglementaire.

Chaque CG présent a présenté son réseau, son organisation.

Signalisation temporaire

Sous-fragment

Prochaine réunion du club exploitation

À programmer au 1er semestre 2014.

